COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 7 Juillet 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 12

Le Sept Juillet Deux Mille Vingt Six à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire, en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY, Président Délégué.

Étaient présents :
Mesdames BIZOT – COMPAGNON – GENTILHOMME – GIANNUZZI – GUTIERREZ-VIGREUX – HENNEQUIN – NOIROT – QUELIN – SIMON (Pouvoir de M. BERTRAND)
Monsieur RETY (Pouvoir de Mme BONDOUX)

Étaient excusées :
Mesdames BONDOUX – GRANDET – ISSAD – PASTEUR – TONOT
Messieurs BARDET – BERTRAND

N° 2026-058
Objet : Approbation de la convention de cofinancement du Fonds de Solidarité Logement 2026

Monsieur RETY, Président Délégué, explique que depuis 2020, Dijon Métropole assure le suivi du Fonds de Solidarité Logement.

L'organisation du FSL s'appuie sur trois grands domaines :
- l'Accès au Logement
- Le Maintien dans le logement
- l'Accompagnement Social Lié au Logement.

Le financement du FSL est assuré par Dijon Métropole, les communes, l'État, les bailleurs sociaux, la CAF et les fournisseurs d'énergie.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

AUTORISE la Présidente du CCAS à signer la convention entre Dijon Métropole et le CCAS de Longvic relative au-cofinancement du FSL 2026,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 2000 € à Dijon Métropole pour contribuer au financement du FSL, pour l'année 2026.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260707-2026-058-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme,

Pour La Présidente et par délégation,

Jean-Marc RETY,
Président Délégué du CCAS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE de LONGVIC
Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260707-2026-058-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026